

La grille tarifaire

QUOTIENT FAMILIAL CAF MSA réel	0 à 250	251 à 500	501 à 750	751 à 1100	1101 et +
JOURNEE					
1 enfant	12	14	16	18	20
2 enfants	22	26	30	34	38
3 enfants	30	36	42	48	54
Forfait 5 jours					
1 enfant	57	67	77	87	97
2 enfants	107	127	147	167	187
3 enfants	147	177	207	237	267

*Pour profiter du tarif 2 ou 3 enfants, il faut que les enfants soient inscrits sur la même journée d'activités.

**Le tarif à la semaine ne s'applique que si un seul et même enfant vient tout au long de la même semaine.

Ces semaines d'animation sont organisées conjointement avec les villages de Pomeys, Larajasse, Duerne, Grézieu le Marché, Meys et le Centre Socioculturel ARCHIPEL.

Programme des autres villages

Pomeys : du 8 au 15 juillet: Les médiévales.

Duerne : du 18 au 22 juillet: Viens jouer avec moi

Grézieu le Marché : du 18 au 22 juillet: Sensations fortes

Larajasse : du 25 au 29 juillet: Les arts audiovisuels

Du 1^{er} au 5 août: Les p'tits cuistots

Meys: du 25 au 29 juillet: Le sport dans tous ses états

Dans la limite des places disponibles, les enfants de Coise peuvent être accueillis dans les autres villages.

Renseignements ou informations auprès de la Directrice du Centre Socioculturel ARCHIPEL :

Emilie Dall | Tél : 06 75 69 42 51 ou 04 78 48 46 14 | enfance@centresocial-archipel.fr

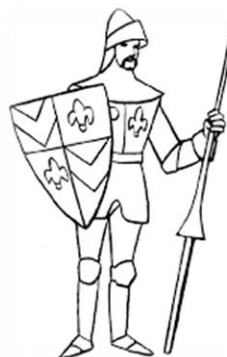
LA VIE DE CHÂTEAU

Centre de loisirs

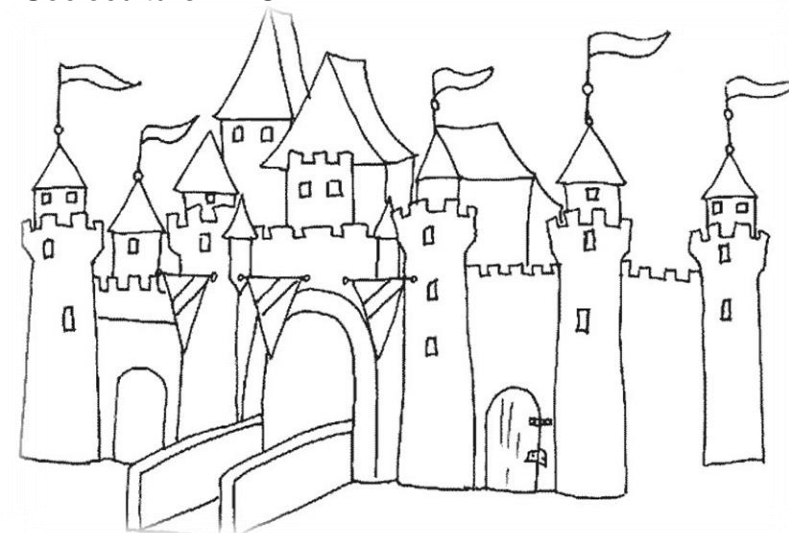
Du 8 au 15 juillet 2022

(Sauf Week end et 14 juillet)

A l'école Paul Lornage de Coise pour
les enfants de 4 à 12* ans



Organisé par l'Association des familles de Coise, en partenariat avec le Centre Socioculturel ARCHIPEL



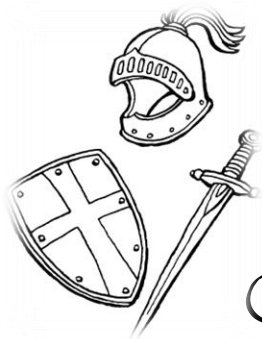
Accueil le matin de 7h30 à 9h | Départ le soir de 17h à 18h
Repas et goûters fournis

* L'enfant doit avoir fêté ses 4 ans au premier jour du centre.
Le programme est susceptible de changer en fonction de la météo

Vendredi 8 juillet

JEUX EN BOIS

Lundi 11 juillet



Création de déguisements et accessoires sur le thème du château



Mardi 12 juillet

Journée château gonflable

MERCREDI 13 JUILLET



Sortie à la chapelle St Pierre (Larajasse)

Animations médiévales avec Jean Noël
Musique, contes, jeux,
activités sportives, cirque...

Possibilité d'apporter son déguisement médiéval



Venir chercher les enfants directement à la chapelle St Pierre (Croix Galland, 69590 Larajasse) de 17h à 18h.

Vendredi 15 juillet

Activités et jeux de plein air
CRÊPES PARTY AU GOUTER



Fiche d'inscription

Enfant Nom/Prénom	Date de naissance	Ve 8/07	Lu 11/07	Ma 12/07	Me 13/07	Je	Ve 15/07	Participation Adhésion CSC + CAF	Total par enfant
								TOTAL	

Mode de règlement

- Chèque :€ Espèce :€
 Chèque vacance/CESU :€ Autre :€

Date d'encaissement au 27 juin 2022, si problème merci de préciser la date d'encaissement.....

Une cotisation sera demandée pour chaque inscription : adhésion à l'Archipel + amplitude horaire CAF (1€ d'adhésion/enfant + 1€/enfant CAF)

« Attention l'inscription de votre enfant sera prise en compte uniquement si le dossier est complet »

Dossier à télécharger sur le site : <https://www.centresocial-archipel.fr/>



Places limitées

Inscription le samedi 21 mai de 10h à 12h à la Mairie de Coise

- Après cette date, il faudra vous inscrire au **Centre Socioculturel ARCHIPEL à Saint-Symphorien-sur-Coise le mercredi 8 juin 2022 de 10h à 18h (date limite d'inscription)**.
- La carte d'adhérent à l'Association des Familles est **obligatoire** au prix de **10€**. Vous adhérez en parallèle au Centre Socioculturel ARCHIPEL

Renseignement adhésions Centre social

- J'ai déjà payé l'adhésion de mon/mes enfants(noms et prénoms).....
à l'ARCHIPEL en les inscrivant sur (nom du village).....
 J'ai déjà payé l'adhésion de mon/mes enfants (noms et prénoms).....
à l'ARCHIPEL sur une autre activité durant l'année scolaire 2021-2022

Joindre avec la fiche d'inscription :

- Une fiche renseignement/sanitaire par enfant
- Une attestation de responsabilité civile et individuelle d'accident **EXTRASCOLAIRE**
- La Photocopie des pages vaccination du carnet de santé
- Une attestation du quotient familial de la CAF ou de la MSA comportant le numéro d'adhérent (à défaut le tarif le plus élevé sera appliqué)
- Les Bons Vacances de la MSA (si concerné)
- Le chèque de règlement libellé à l'ordre du CS ARCHIPEL
- Les chèques vacances non complétés et CESU garde d'enfants
- ***Nous ne prenons plus les bons vacances CAF de la Loire.***